

ONZIÈME CONFÉRENCE DE NAVIGATION AÉRIENNE

Montréal, 22 septembre – 3 octobre 2003

ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE

(Note présentée par le Secrétariat)

1. INTRODUCTION

1.1 La présente note décrit les dispositions prises en vue de l'organisation de la onzième Conférence de navigation aérienne (2003). Ces dispositions complètent celles qui figurent dans les documents intitulés «*Instructions et Règlement intérieur pour les réunions de navigation aérienne à l'échelon Division*» (Doc 8143) et «*Réunions de l'OACI. Organisation des travaux. Directives du Conseil*» (Doc 7986).

2. PLAN D'ORGANISATION

2.1 Un projet de plan d'organisation de la réunion, approuvé par la Commission de navigation aérienne le 5 mars 2002, a été communiqué à tous les États contractants et à certaines organisations internationales sous couvert de la lettre ST 12/1-02/58 du 28 juin 2002, qui les invitait à préciser, le cas échéant, dans quelle mesure ils seraient prêts à l'accepter. La Commission a examiné en mai 2003 un plan modifié qui est reproduit en appendice à la présente note et qui sera soumis à la Conférence pour qu'elle l'approuve officiellement.

2.2 Le plan prévoit l'institution de deux comités. Le Comité A étudiera les points 1 à 4 de l'ordre du jour, et le Comité B, les points 5 à 7.

2.3 Le plan indique la progression et les délais d'achèvement prévus des travaux sur chaque point de l'ordre du jour. Il n'a cependant pas pour objet de déterminer exactement le temps qui sera consacré aux différents points. Le groupe de coordination modifiera le plan selon les besoins pendant la réunion (voir § 4). Le *Bulletin quotidien* (dont il est question au § 6.4) tiendra les participants au courant des modifications apportées au plan et donnera un bref résumé des travaux de la Conférence, le cas échéant. Un compte rendu clair des progrès réalisés chaque jour par les comités, ainsi que les travaux prévus pour le lendemain, seront présentés aux délégués dans le *Bulletin quotidien* ainsi que par d'autres moyens (annonces verbales, projections sur écran, etc.).

2.4 L'attention de la réunion est attirée sur les *Instructions et Règlement intérieur pour les réunions de navigation aérienne à l'échelon Division* (Doc 8143), 3^e Partie, § 7.3, 7.4 et 7.5, concernant l'institution d'organes supplémentaires jugés nécessaires pour faciliter la tâche des comités.

3. INSCRIPTION ET OUVERTURE DE LA RÉUNION

3.1 Il est rappelé aux participants qu'ils peuvent s'inscrire avant la Conférence le dimanche 21 septembre 2003 de 10 à 17 heures au Centre de conférences de l'OACI à Montréal, et ensuite chaque jour du 22 au 26 septembre et du 29 septembre au 3 octobre de 8 h 30 à 17 heures.

3.2 Pour éviter les attentes inutiles le jour de l'ouverture de la Conférence et pour accélérer les inscriptions, un bureau d'inscription sera ouvert aux arrivées internationales de l'aéroport international de Montréal (Dorval) les 20 et 21 septembre 2003 de 15 à 22 heures. Des panneaux spéciaux indiqueront l'emplacement du bureau d'inscription de l'OACI. De plus, le Gouvernement canadien a généreusement offert d'assurer à titre gracieux le transport entre l'aéroport de Dorval et le centre-ville pour les délégués qui s'inscriront à l'aéroport.

3.3 Le lundi 22 septembre 2003, une séance d'information aura lieu à partir de 9 h 30. Une réunion des chefs de délégations se tiendra à 14 h 30 le même jour pour examiner diverses questions administratives liées à l'organisation et aux méthodes de travail de la Conférence. Cette séance sera suivie de la plénière d'ouverture, qui commencera à 15 h 15.

4. GROUPE DE COORDINATION

4.1 Un groupe de coordination sera institué conformément aux *Instructions et Règlement intérieur pour les réunions de navigation aérienne à l'échelon Division* (Doc 8143), 3^e Partie, § 7.6. Il tiendra une brève séance chaque jour, s'il y a lieu, peu après les séances de travail, pour coordonner les travaux de la Conférence. Il suivra constamment la progression des travaux d'après les comptes rendus des comités sur les activités de chaque jour et sur leurs plans et besoins futurs.

5. HORAIRE DE TRAVAIL

5.1 Compte tenu de l'expérience acquise lors des réunions antérieures, l'horaire ci-après est proposé :

Matin : 9 h 30 – 12 h 30
Après-midi : 14 h – 16 h 30

Le groupe de coordination se réunira à 16 h 45.

Il y aura une courte pause-café au milieu de la séance du matin et une autre au milieu de la séance de l'après-midi.

6. NOTES DE TRAVAIL PUBLIÉES AU COURS DE LA RÉUNION

6.1 L'attention des délégations est appelée sur le fait que les notes de travail qu'elles souhaitent faire reproduire doivent être remises au Secrétariat dans les plus brefs délais, en six exemplaires si possible, afin qu'il dispose d'un délai raisonnable pour les traiter dans les langues voulues.

6.2 Les délégués sont invités à limiter au strict minimum nécessaire le nombre d'exemplaires des notes de travail qu'ils demanderont pendant la réunion, car ces notes ne présentent d'ordinaire qu'un intérêt temporaire.

6.3 Des ordres du jour ne seront établis que pour les séances plénières.

6.4 Le *Bulletin quotidien* sera diffusé chaque jour en semaine. On y retrouvera de brèves indications sur la progression des travaux, les dispositions relatives aux séances et les questions à examiner chaque jour, ainsi que sur toute autre question présentant un intérêt pour les délégués.

6.5 Un «dossier de rapport» jaune sera remis à chaque participant pour qu'il y insère les rapports approuvés par la Plénière.

PLAN D'ORGANISATION

ORGANE	POINT DE L'ORDRE DU JOUR	22 SEPTEMBRE au 3 OCTOBRE 2003																							
		L		M		M		J		V		S	D	L		M		M		J		V			
		22		23		24		25		26		27	28	29		30		1		2		3			
		Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi			Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi		
Plénière		I	I	P																J		P			
Comité A	1.1 à 1.4																								
	2.1 à 2.5										R1														
	3.1 et 3.2														R2										
	4																								
Comité B	5																								
	6.1 à 6.4																	R6	R6						
	7																							R7	

LÉGENDE :

- I — SÉANCE D'INFORMATION
- P — PLÉNIÈRE
- R — EXAMEN DU PROJET DE RAPPORT
- J — SÉANCE CONJOINTE DES COMITÉS A ET B

— FIN —